



Garantie limitée des étriers

NAPA Canada garantit au client dont le véhicule sur lequel un étrier de frein remanufacturé NAPA ProFormer (le « Produit ») a été installé à l'origine, que le produit sera exempt de défauts de fabrication et de matériaux. Cette garantie limitée (cette « Garantie ») n'est pas transférable, y compris à tout propriétaire ultérieur du produit.

La garantie NE couvre PAS : (1) les pertes dues à un mauvais usage, à un accident, à un abus, à la négligence, à l'usure ou à une application inappropriée ou (2) aux produits qui ont été modifiés.

Lignes directrices de remplacement. Afin de bénéficier de cette garantie, le Client doit :

1. Avoir acheté le produit par l'entremise d'un revendeur autorisé NAPA
2. Avoir le reçu original; et
3. Retournez le produit défectueux au point d'achat d'origine, ainsi qu'une copie du reçu original

Si NAPA détermine que le produit est défectueux, à son option NAPA : a) remboursera le montant payé par le client pour le produit défectueux ou (b) réparera ou remplacera le produit défectueux. Cette garantie n'est pas prolongée si NAPA remplace le produit.

AUCUNE PERSONNE N'EST AUTORISÉE PAR NAPA À MODIFIER OU À FAIRE DES AJOUTS À CETTE GARANTIE.

CETTE GARANTIE LIMITÉE NE COMPREND PAS LA MAIN-D'OEUVRE, NI LE COÛT DE TOUT AUTRE COMPOSANT ET/OU LA MAIN-D'OEUVRE SUPPLÉMENTAIRE, NÉCESSAIRE À LA REMISE EN ÉTAT DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE FREINAGE.

Cette garantie s'applique aux voitures, aux fourgonnettes et aux camions légers américains et importés de moins de 8 000 lb. PNBV pour une période de trois (3) ans après l'achat du produit par le client ou jusqu'à ce que le produit ait été utilisé pendant 60 000 km, selon la première échéance. Pour les véhicules utilisés pour le remorquage, la course, la fonction publique, la sécurité ou le gouvernement, les activités récréatives hors route, la compétition hors route à quatre roues motrices, les parcs de véhicules ou l'utilisation commerciale, voir ci-dessous.

- La garantie est d'un (1) an à partir de la date d'achat pour tous les véhicules de plus de 8 000 lb PNBV.
- La garantie est d'un (1) an à compter de la date d'achat pour les entreprises, les parcs, le gouvernement et la sécurité, sur les véhicules de moins de 8 000 lb PNBV.
- La garantie est valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat pour les véhicules hors route et de compétition de moins de 8 000 lb PNBV.

Cette garantie est nulle et sans avenue si l'étrier de frein installé a été mal utilisé, mal installé, contaminé ou n'est pas une application adéquate à votre véhicule conformément au catalogue d'étrier de frein NAPA Proformer. Cette garantie est également nulle et sans avenue si votre étrier de frein a été utilisé prématurément en raison du dysfonctionnement d'un autre composant du système de freinage.

DANS LA MESURE QUI N'EST PAS INTERDITE PAR LA LOI, À L'EXCEPTION DE CETTE GARANTIE, NAPA NE FAIT PAS, ET PAR LA PRÉSENTE, NE FAIT AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, ORALE OU ÉCRITE, AUTRE QUE CETTE GARANTIE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE MARCHANDABILITÉ, L'APTITUDE À UN BUT PARTICULIER, TITRE, NON-INFRACTION OU EXÉCUTION DES PRODUITS SELON DES NORMES SPÉCIFIQUES AU PAYS D'IMPORTATION, QU'ILS DÉCOULENT DE LA LOI, DU COURS DE L'AFFAIRE, DE L'EXÉCUTION, DE L'UTILISATION DU COMMERCE OU AUTREMENT. EN ACCEPTANT LE PRODUIT, LE CLIENT RECONNAÎT QU'IL NE S'EST PAS FIÉ À UNE REPRÉSENTATION OU À UNE GARANTIE FAITE PAR NAPA OU TOUTE AUTRE PERSONNE AU

NOM DE NAPA, SAUF COMME PRÉVU EXPRESSÉMENT DANS LA PRÉSENTE GARANTIE. LES DISPOSITIONS PRÉCÉDENTES STIPULENT LA RESPONSABILITÉ ENTIÈRE ET EXCLUSIVE DE NAPA POUR TOUTE RÉCLAMATION.

NAPA NE SERA PAS RESPONSABLE EN CONTRAT, DÉLIT OU AUTRE POUR LES PERTES, DOMMAGES, COÛTS, MAIN-D'ŒUVRE OU DÉPENSES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES COÛTS CONNEXES DE DÉPOSE ET POSE DU PRODUIT, LES TEMPS D'ARRÊT DU VÉHICULE, LA PERTE DE REVENUS, LES FRAIS DE REMORQUAGE, LES DOMMAGES, TOUT INCIDENT, PERTES OU DOMMAGES-INTÉRÊTS DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX OU CONSÉQUENTS OU POUR VIOLATION DE TOUTE REPRÉSENTATION, CONDITION OU GARANTIE EXPRIMÉE OU IMPLICITE. CETTE GARANTIE N'A AUCUNE VALEUR EN ESPÈCES.

Cette garantie donne au client des droits légaux spécifiques, et le client peut également avoir d'autres droits, qui varient d'une province à l'autre. Certaines provinces n'autorisent pas les restrictions sur la durée d'une garantie implicite, de sorte que les limitations ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer au client. Dans la mesure où les garanties expresses ou implicites ne peuvent être refusées en vertu des lois de la compétence du client, NAPA limite la durée et les recours pour ces garanties à la durée et aux recours énoncés dans la présente garantie. Certaines provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou conséquents, de sorte que la limitation ou l'exclusion ci-dessus ne peut pas s'appliquer au client. Cette garantie donne au client des droits légaux spécifiques et le client peut également avoir d'autres droits, qui varient d'une province où vit le client.

www.naponline.com

www.napacanada.com

